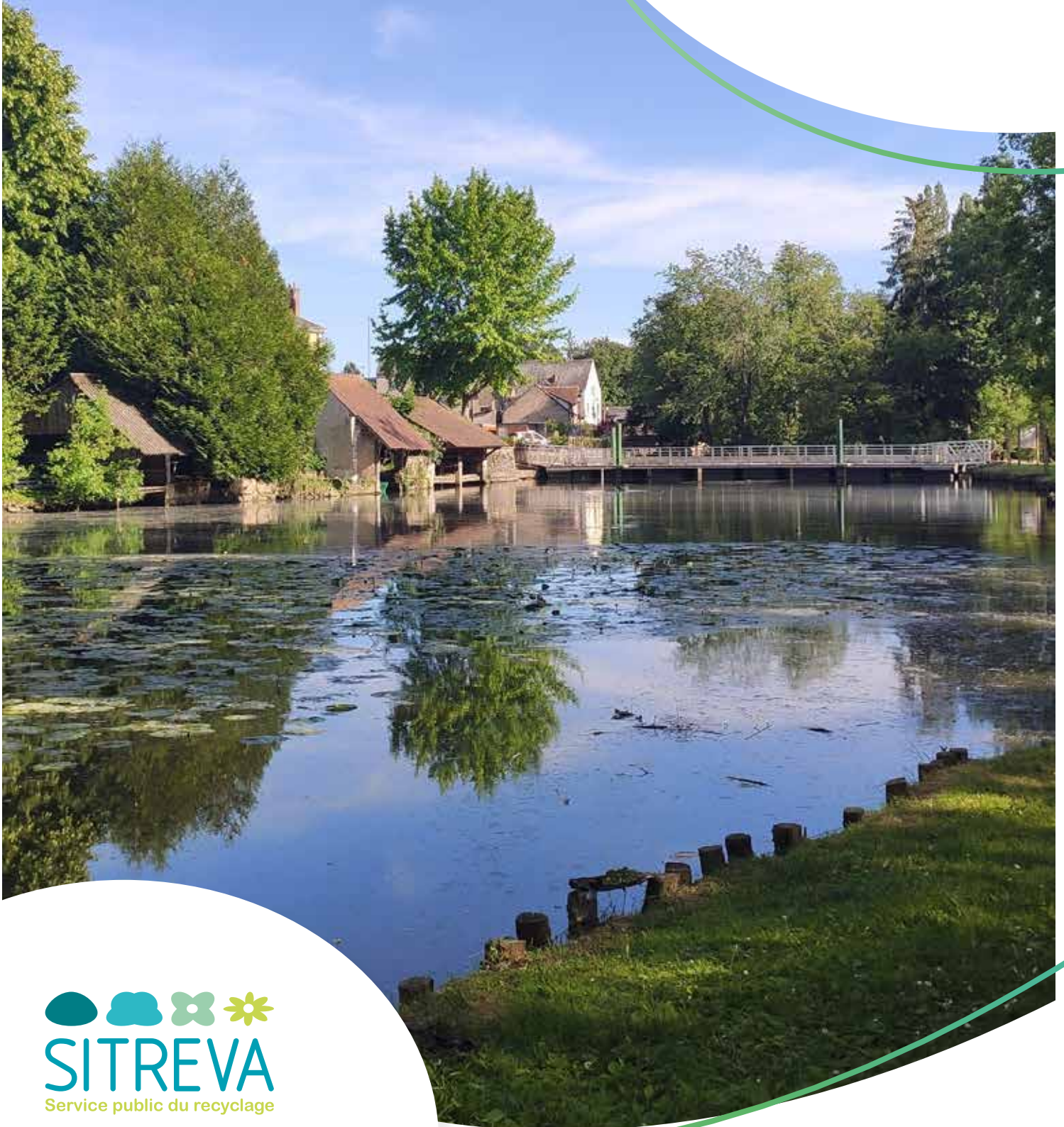


Rapport d'activité 2025



Sommaire

Le mot du Président	4
Retour sur l'année 2025	6
2025 en chiffres.....	8
Sitreva et ses adhérents	10
Un maillage territorial de proximité	12
Les élus	14
Les équipes.....	15
Une collecte exceptionnelle d'amiante plébiscitée	16
En route vers une réduction des émissions carbone.....	18
Des projets pour l'Unité de Valorisation Énergétique et Agroalimentaire	20
Entre sensibilisation et nouveaux équipements.....	22
La collecte et les apports	24
Le tri des emballages et des papiers	25
Les apports en déchèterie	26
L'origine et le mode de valorisation des déchets.....	28
Les sites de traitement	30
Le budget.....	32
Nos partenaires locaux et nationaux.....	36
Glossaire	38

Le mot du Président



Stéphane Lemoine
Président de Sitreva

« *Le nouveau centre de tri nous permet de créer et de maintenir des emplois locaux, de stimuler l'économie de notre région et de renforcer la position de Sitreva en tant qu'acteur incontournable et inter-régional dans la gestion des déchets.* »

2025 est une année charnière pour Sitreva. Deux chantiers d'ampleur pour le territoire y auront été concrétisés, tous les deux localisés sur la commune de Dreux. Après huit mois de travaux, la déchèterie de Dreux entièrement reconstruite a été inaugurée et rouverte au public en mai, offrant un service à l'utilisateur plus qualitatif et plus sécurisé.

Le centre de tri a vu lui aussi l'achèvement de sa modernisation. Dix mois de travaux et 22 millions d'euros ont été nécessaires pour avoir un équipement moderne permettant d'améliorer le taux de valorisation, tout en assurant de meilleures conditions de travail pour les opérateurs. Fruit d'un partenariat exemplaire entre opérateurs publics et acteurs privés, ce nouveau centre de tri est exploité en délégation de service public par PAPREC, leader incontournable en la matière, en France comme en Europe. Inauguré en juillet, il a été mis en exploitation progressive à partir de septembre et fonctionne depuis novembre 2025 à pleine charge, triant les emballages issus du territoire de Sitreva et, à partir de 2026, de tout le département d'Eure-et-Loir.

Plus qu'une simple infrastructure, ce centre de tri est un symbole de résilience et de souveraineté au service des habitants. Il permet de créer et de maintenir des emplois locaux, de stimuler l'économie de notre région et de renforcer la position de Sitreva en tant qu'acteur incontournable et inter-régional dans la gestion des déchets.

L'année 2025 a également été déterminante pour l'Unité de Valorisation Énergétique et Agroalimentaire (UVÉA), dont le contrat de délégation de service public s'achève fin 2027. Une réflexion est engagée pour définir les contours du prochain contrat et anticiper les évolutions techniques, économiques, environnementales et réglementaires qui marqueront les prochaines décennies.

Poursuivant son engagement dans la transition écologique et soucieux de s'affranchir au maximum de la dépendance aux énergies fossiles, Sitreva a accéléré sa politique de réduction de l'empreinte carbone de son activité logistique.

Enfin, ayant à cœur d'offrir le meilleur service possible aux usagers, Sitreva a expérimenté une collecte spécifique de déchets d'amiante lié pour les particuliers. Une expérience concluante qui sera reconduite dès 2026.

Retour sur l'année 2025



Avril

Test d'un camion électrique sur plusieurs sites pour éprouver ce mode de carburation.



Mai

Inauguration de la déchèterie de Dreux (28) après 8 mois de travaux. Cette nouvelle déchèterie modernisée et agrandie permet un tri amélioré et sécurisé.



Juin

Organisation avec Citeo de la Journée des communicants des syndicats des déchets de la région Centre-Val de Loire à l'UVÉA, Ouarville (28).



Juin

Mise en place d'une collecte des poêles et casseroles usagées dans 19 déchèteries avec le Groupe SEB.



Novembre

Accueil d'une délégation représentant l'agglomération d'Évreux Portes de Normandie (EPN) en visite à la nouvelle déchèterie de Dreux (28).



Octobre

Collecte exceptionnelle d'amiante sur la déchèterie de Saint Arnoult-en-Yvelines (78). Cette opération concluante sera renouvelée dès 2026.



Septembre

Lancement d'une collecte des biodéchets en abris-bacs sur le territoire de l'Agglo du Pays de Dreux.



Juillet

Inauguration du nouveau centre de tri Trivalo28, à Dreux. Cet équipement d'une capacité de 30 000 tonnes permet d'accueillir les collectes sélectives d'Eure-et-Loir ainsi qu'une partie issue des Yvelines.



Novembre

Mise en service industrielle du centre de tri Trivalo28, afin de tester l'équipement en vue d'une mise en exploitation au 1^{er} janvier 2026.



Décembre

Mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP). Il vise à identifier et évaluer les risques dans le but de les prévenir.



Décembre

Signature d'une promesse de vente dans la perspective de l'agrandissement et la restructuration du quai de transfert et de la déchèterie de Rambouillet. L'intégration d'une ressourcerie est envisagée.

2025 en chiffres

250 996 t
réceptionnées*

252 691 t
traitées*

99 005 t
collectées par les
5 établissements membres



85 951 t
apportées dans les
26 déchèteries



59 594 t
d'apports extérieurs



6 413 t
de déchets d'activité
des entreprises



24 t
de déchets issus
des chantiers Sitreva

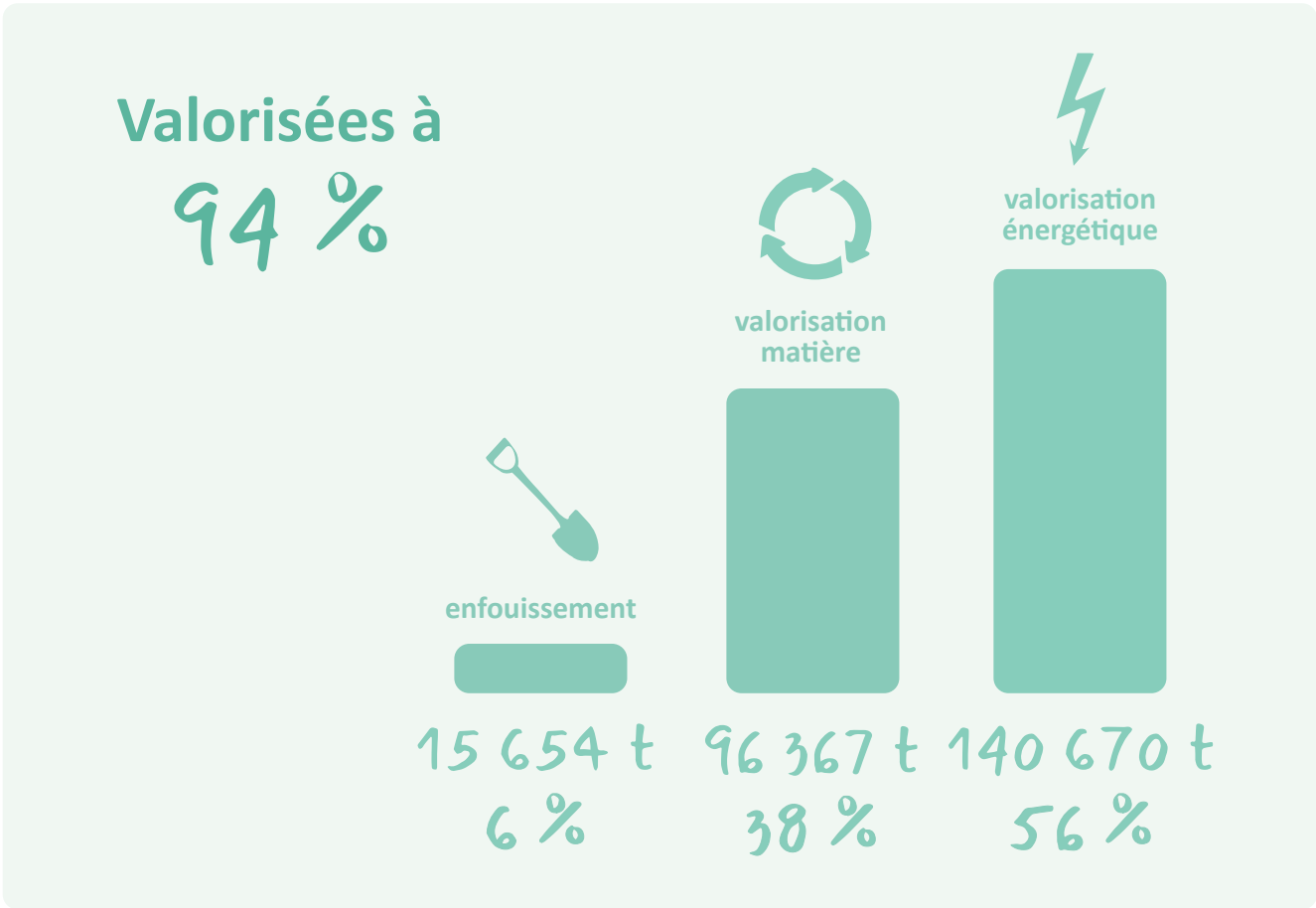


9 t
Déchets amiantés



1 695 t
déstockées au 31/12
sur nos 5 quais de transfert





*L'écart entre les tonnes réceptionnées et les tonnes traitées correspond à la variation des stocks.

Sitreva...

... et ses adhérents

Sitreva est un syndicat mixte chargé de traiter et de valoriser les déchets ménagers de son territoire.

Ses 5 membres assurent la collecte des déchets ménagers dans leurs périmètres respectifs et Sitreva transporte, trie et traite les déchets qui lui sont confiés.

Le syndicat gère également un réseau de 25 déchèteries et une végétèrie.

Son siège administratif est situé à Rambouillet.

 **218**
Communes

 **312 307**
Habitants

Nos membres



CA du Pays de Dreux

81 communes
118 590 habitants
Siège : Dreux



CC Portes Euréliennes d'Île-de-France

28 communes (sur les 39 communes de la Communauté de Communes) ⁽¹⁾
33 333 habitants
Siège : Épernon



SICTOM de la région d'Auneau

42 communes ⁽¹⁾
34 297 habitants
Siège : Ouarville



SICTOM de la région de Châteaudun

28 communes
34 973 habitants
Siège : Châteaudun

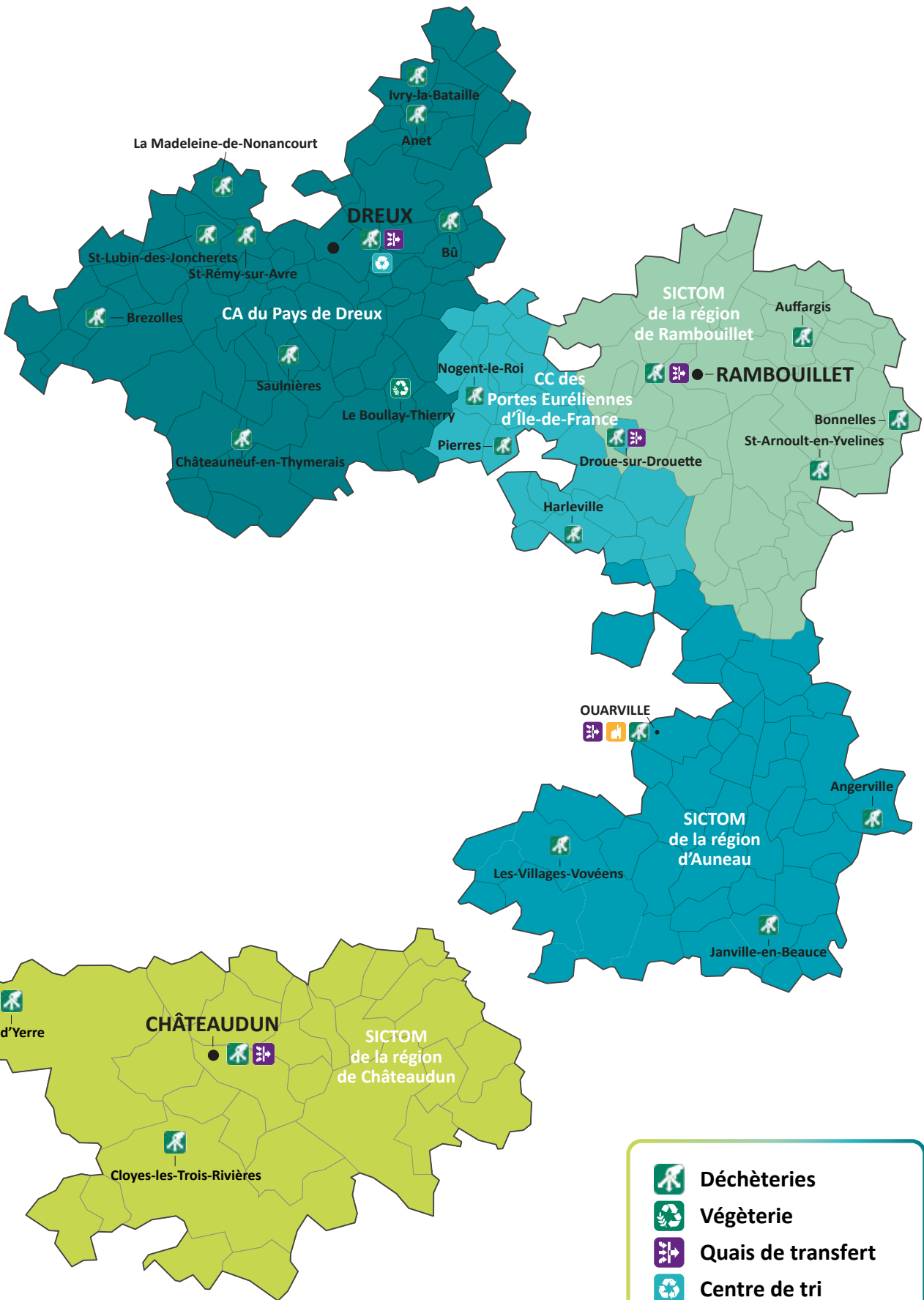


SICTOM de la région de Rambouillet ⁽²⁾

40 communes
91 114 habitants
Siège : Rambouillet

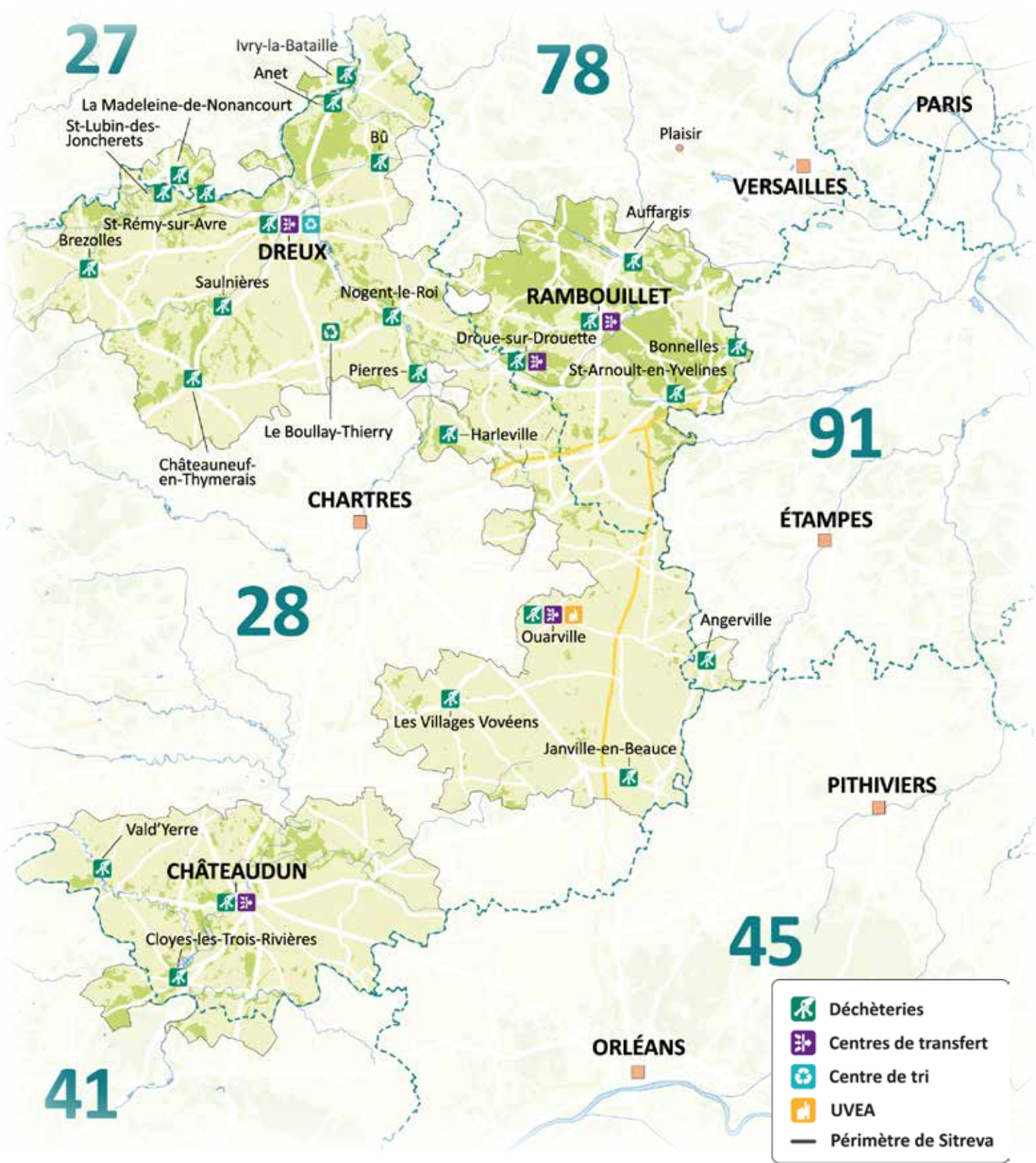
⁽¹⁾ La commune d'Auneau-Bleury-Saint-Symphorien est en partie sur le territoire de la CC des Portes Euréliennes d'Île-de-France et du Sictom de la région d'Auneau.

⁽²⁾ Le syndicat se nomme Sictom Sud Yvelines depuis le 1^{er} janvier 2026.



-  Déchèteries
-  Végèterie
-  Quais de transfert
-  Centre de tri
-  UVÉA
-  Périmètre de Sitreva

Un maillage territorial de proximité



🌳 Déchèteries



26 sites (dont 1 végéterie)

25 types de déchets admis

Exploitant : Sitreva

710 478
passages en déchèterie

85 951 t
collectées

🏠 Quais de transfert



5 sites :

Châteaudun (28), Dreux (28), Droue-sur-Drouette (28), Ouarville (28) et Rambouillet (78)

Exploitant : Sitreva

196 415 t
volume des apports transportés par Sitreva

🔄 Centre de tri



1 site : Trivalo 28 (Dreux, 28)

30 000 t
capacité annuelle

Exploitant : Paprec

17 912 t
réceptionnées

17 423 t
triées



🏭 Unité de valorisation énergétique et agroalimentaire



1 site : UVÉA (Ouarville, 28)

Exploitant : Suez

74,5 %
taux de performance
énergétique

58 663 Mwh
Production d'électricité

134 996 t
Réceptionnées

6 840 Mwh
vente thermique



Les élus

Sitreva est administré par un Comité syndical de 34 élus locaux, qui représentent les 5 membres du syndicat dont sont issus son Président et ses Vice-présidents.



Stéphane LEMOINE
Président

Les Vice-présidents



Loïc BARBIER Délégué aux Déchèteries
Pierre-Yves KOPPE Délégué aux Finances, au Patrimoine, et au Contrôle de gestion
Jean-Yves DEBALLON Délégué aux Relations extérieures et Institutionnelles en Centre-Val de Loire
Benoît PETITPREZ Délégué à la Stratégie et aux Affaires juridiques
Bruno GUITTARD Délégué au Suivi de la délégation de service public
Daniel MORIN Délégué au Centre de tri



Virginie ROLLAND Déléguée à la Communication
Éric SÉGARD Délégué aux Travaux et à l'Équipement
Daniel COLLEU Délégué à l'Exploitation et à la Valorisation
Nicolas BELHOMME Délégué à l'Environnement
Sophie WILLEMIN Déléguée à la Sécurité

Les conseillers syndicaux

Titulaires

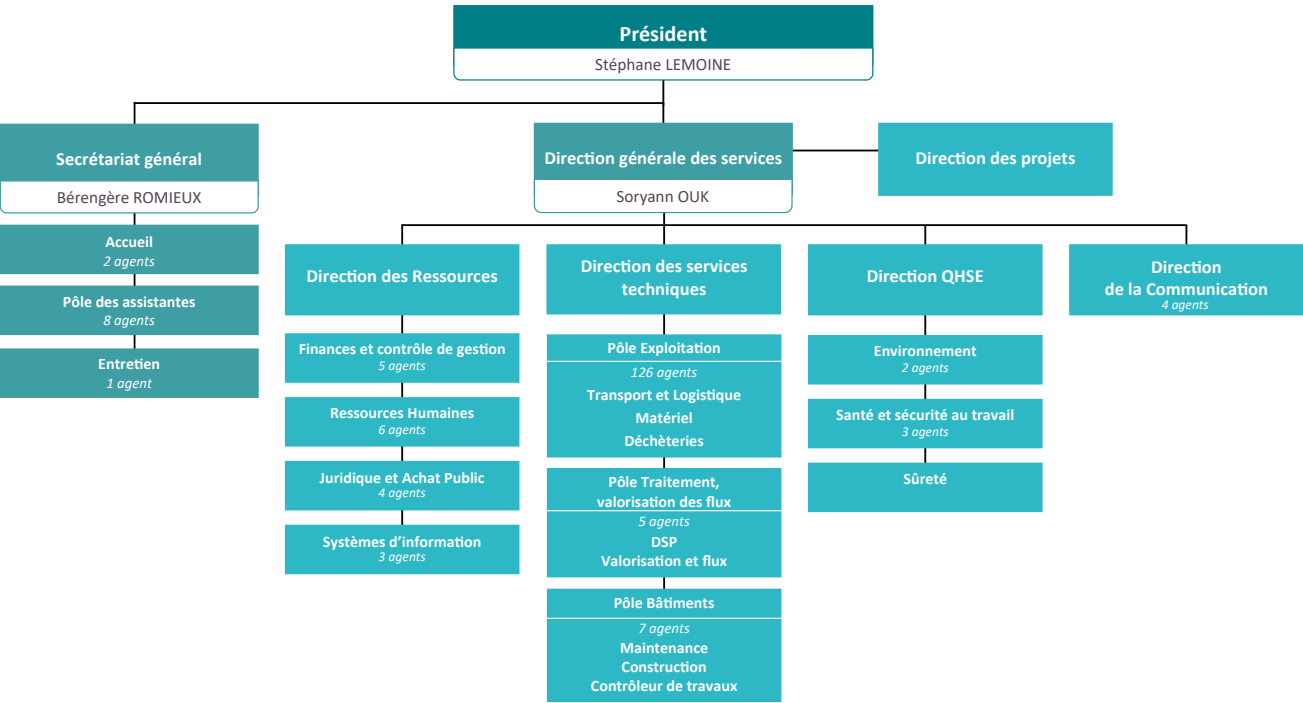
Christian ALBERT, Sybille DE BEAUDIGNIES, Pierre BONNEAU, Xavier CARIS, Rémy CHABANNES, Denis CHERON, Mariam CISSE, Thierry CONVERT, Jean-Pierre CUYER, Jean-Michel DUBIEF, Jean-Louis FLORES, Jacques FORMENTY, Gérald GARNIER, Jacques GEFFROY, Olivier LECOMTE, Pascal LEPETIT, Pierre LOKKO, Catherine LUCAS, Josette PHILIPPE, Philippe POMMEREAU, Jean-Louis RAFFIN, Gérard SOURISSEAU, Jacques TROGER.

Suppléants

Talal ABDELKADER, Romuald AMELINE, Patricia BERNARDON, Jean-François BLANC, Alex BORNES, Mazid CALAS, Frédéric CALLU, Annie CAMUEL, Michel CRETON, Dominique DE VOS, Annick FRÉON, Laëtitia GIRARD, Frédéric GIROUX, Sylvie HENAU, Aïssa HIRTI, Arnaud JARDIN, Jean-Louis JUSTEAU, Alain LAJUGIE, Vanessa LAMBOURG, Rodolphe LANGLAIS, Sébastien LEROUX, Michaël LESAULNIER, Pierre LEPORTIER, Yolande LETORT, Michel MALHAPPE, Sylvie MARGOT, Gilles MERCIER, Adrien MOCKELYN, Ismael NEHLIL, Pierre SANIER, Jean-Claude SOLIGNAT, Jacky VANSON, Valérie VERDIER, Frédéric VEYE DIT CHARETON.

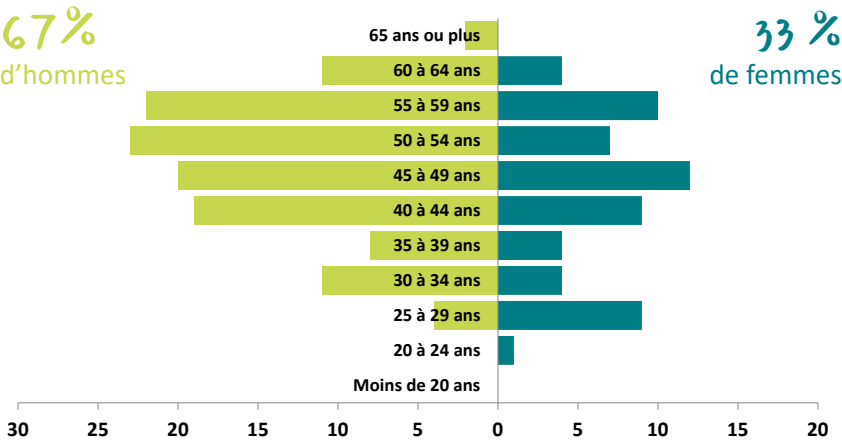
Les équipes

Organigramme

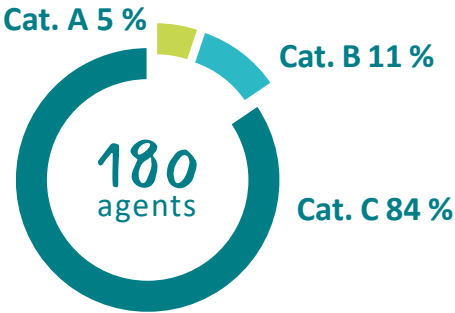


Les effectifs

Les effectifs par sexe et par âge



Les effectifs par catégorie d'emploi



Une collecte d'amiante plébiscitée



Un usager et le prestataire spécialisé déchargent les déchets d'amiante lié.

Pour répondre aux attentes des habitants, Sitreva a expérimenté, le 1^{er} octobre 2025, une collecte spécifique de déchets d'amiante lié, réservée aux particuliers habitant sur le territoire de Sitreva.

L'amiante, toujours présent dans les foyers

L'amiante est un minéral naturel constitué de filaments invisibles à l'œil nu, qui a été utilisé de manière massive dans le BTP jusqu'en 1997, en raison notamment de ses propriétés résistantes et isolantes. Désormais, le recours à l'amiante est interdit pour des raisons de santé publique : lorsque les matériaux contenant de l'amiante sont dégradés ou manipulés, ils libèrent des fibres dans l'air. L'exposition à ces fibres est dangereuse (cancers, maladies pulmonaires...).

Si le recours à l'amiante dans tous les projets neufs n'est plus d'actualité, il n'en demeure pas moins que ce produit se retrouve dans de nombreux endroits : toitures, gouttières, bacs de jardin...

Le dépôt d'amiante dans le circuit classique des déchets est interdit pour des raisons évidentes. Les conditions de sa collecte et de son traitement sont très contraignantes et représentent un coût non négligeable, notamment pour les particuliers. Cela a une double conséquence : difficulté à se séparer de ses objets contenant de l'amiante et tentation de déposer ces derniers dans la nature (autrement dit : un dépôt sauvage).

Face à ce constat et afin de proposer un service de proximité innovant aux particuliers de son territoire, Sitreva a mis en place une collecte expérimentale sur la déchèterie de Saint-Arnoult-en-Yvelines.

Une collecte organisée dans des conditions de sécurité renforcées

Le 1^{er} octobre, la déchèterie de Saint-Arnoult-en-Yvelines a été exclusivement réservée à la collecte d'amiante liée des particuliers.

Cette expérimentation avait un double objectif : sonder l'intérêt des usagers pour ce service et tester les modalités opérationnelles du dispositif (nombre et durée des créneaux, fonctionnement des réservations, nombre de points débités sur le Pass'déchèterie).

Le service était accessible uniquement sur réservation. Les usagers devaient réserver en ligne un créneau horaire de 10 minutes en contrepartie d'un prélèvement de 15 points sur leur Pass'déchèterie.

Afin de garantir des conditions de manipulation sécurisées, des kits gratuits comprenant des équipements de protection individuelle (combinaison de protection, masque et gants) ainsi que des emballages et du ruban adhésif pour le conditionnement des déchets amiantés ont été distribués. Les usagers étaient obligés d'utiliser ces équipements pour emballer les matériaux.

En complément, des instructions précises ont été diffusées (site internet, mail et flyer) pour accompagner les participants dans la méthodologie à suivre pour la manipulation et l'emballage de l'amiante.



Page du site internet et flyer de l'opération.

Le jour de la collecte, chaque usager était limité à 10 déchets amiantés.

La sécurité des usagers et des agents a constitué une priorité tout au long de la préparation et du déroulement de l'opération. La fermeture exceptionnelle du site aux autres usagers a notamment permis d'éviter tout risque de croisement ou de coactivité. Par ailleurs, les agents de Sitreva n'étaient pas autorisés à manipuler les déchets amiantés : seule l'entreprise

spécialisée mandatée pour la collecte était habilitée à intervenir.

Cette première expérimentation a permis d'honorer 42 rendez-vous et de collecter près de 350 déchets amiantés, représentant près de 8 tonnes de déchets.

Une expérimentation concluante



Le prestataire spécialisé dans la collecte et le traitement de l'amiante manipule les déchets.

Cette première opération a rencontré un vif succès, tant auprès des usagers que des agents mobilisés. Pour les habitants, la possibilité d'évacuer, en toute sécurité et légalité, des déchets dangereux sans filière clairement identifiée a répondu à une attente forte. Il est important de noter le soutien financier de la région Île-de-France dans ce projet.

Du côté des agents, cette expérimentation a également été perçue très positivement. L'opportunité d'aider les usagers à traiter des déchets habituellement refusés en déchèterie représente une fierté dans le service rendu aux habitants.

Au regard de ce bilan très positif, Sitreva envisage de pérenniser et d'étendre le dispositif dans un avenir proche. Une contractualisation avec un prestataire spécialisé est ainsi envisagée en 2026, afin de proposer, à partir de l'automne, plusieurs collectes exceptionnelles sur l'ensemble du territoire.

Les retours d'expérience issus de cette première édition permettront par ailleurs d'ajuster certaines modalités d'organisation et de fonctionnement du dispositif.

En route vers une réduction des émissions carbone



Arrivée des poids-lourds roulant au B100.

Depuis 2017, Sitreva s'engage dans la transition écologique en modernisant la carburant de son parc de véhicules. Après le remplacement d'une partie des véhicules de service thermiques par des électriques (41% du parc), la question de la décarbonation de la flotte de poids-lourds s'est posée.

Une étude des alternatives énergétiques

Avec une flotte de 40 camions, l'empreinte carbone de l'activité de transfert des déchets de Sitreva doit être pilotée avec pragmatisme. Dans l'esprit des lois de transition énergétique pour la croissance verte et d'orientation des mobilités, Sitreva a accéléré sa transition énergétique en renouvelant 19 camions, équipés pour rouler au biocarburant.

Dès 2019, Sitreva s'est intéressé aux énergies alternatives et renouvelables pour remplacer le gazole. Des tests en situation réelle ont été réalisés avec des camions roulant à l'énergie électrique. Une étude interne a permis d'identifier les forces et les faiblesses de différents modes de carburant, en tenant compte de l'activité quotidienne et des besoins de Sitreva.

Le biocarburant : une énergie bas carbone, locale et adaptée à l'activité

Les différents tests et analyses ont révélé les limites des poids-lourds à très faibles émissions (VTFE) propulsés par l'électricité. Outre leur prix d'achat beaucoup plus élevé, ils présentent l'inconvénient d'avoir une autonomie moindre, ainsi que des temps de recharge plus lents, incompatibles avec le double poste ou certains trajets. En outre, les véhicules électriques, alourdis par le poids des batteries, peuvent transporter moins de déchets que les autres modes de carburant à PTAC (Poids Total Autorisé en Charge) équivalent.



Test d'un porteur électrique sur un quai de transfert.

Le choix du biocarburant B100 s'avère être le plus adapté, répondant à la fois à la volonté de réduire l'empreinte carbone et à celles des contraintes budgétaires.

Enfin, ce mode de carburant est décorrélé des lignes d'approvisionnement classiques rencontrées pour les autres types de carburant. Il s'agit d'un produit plus local et qui ne dépend pas du marché des produits pétroliers.

Quelques ajustements opérationnels identifiés

Comme toute technologie, ce biocarburant présente néanmoins des contraintes à prendre en compte. Le réseau de distribution moins étendu que celui du diesel, offre une disponibilité limitée. Plus « détergent » que le diesel classique, le B100 peut dégrader prématurément certains joints, durites ou plastiques et implique un entretien des véhicules et un remplacement de filtres à carburant plus fréquent. Le service matériel en charge de l'entretien du parc roulant portera également une attention toute particulière à son stockage. En effet, moins stable que le diesel, il absorbe l'humidité, pouvant provoquer le développement de micro-organismes ainsi qu'une oxydation.

Néanmoins, la balance avantages/inconvénients reste très positive grâce à une réduction importante des émissions de CO₂, des particules fines et des coûts d'exploitation, compte tenu du million de kilomètres parcourus chaque année par les camions de Sitreva.

La poursuite du déploiement des nouveaux camions

L'acquisition des camions s'est accompagnée de l'installation de cuves de B100 sur chacun des quais de transfert.

Les nouveaux camions ont été déployés sur les secteurs de Dreux et de Châteaudun. Sitreva a pour objectif de décarboner progressivement l'ensemble de son parc de poids lourds et de couvrir l'intégralité de son territoire.

Dans cette continuité, un marché portant sur l'acquisition de quatre nouveaux camions sera lancé en 2026.



47,5%

de la flotte de camions renouvelée par des camions roulant au B100



Cuve de B100 installée au quai de transfert de Dreux.

Renouvellement régulier des camions

Sitreva est doté de son propre atelier mécanique assurant l'entretien des 40 camions, remorques et conteneurs, qui sillonnent les routes du territoire.

Grâce à un entretien rigoureux et régulier, la durée de vie d'un camion est estimée entre 10 et 15 ans pour un kilométrage allant de 400 000 à 500 000 km. Au-delà de ces seuils, l'exploitation d'un camion devient coûteuse et son remplacement est à envisager.

Le plan de renouvellement prévoit de remplacer chaque année 2 camions porteurs, 2 camions tracteurs et 2 semi-remorques de type FMA. En parallèle de ce plan, une vente aux enchères du matériel réformé est organisée tous les ans.

Des projets pour l'Unité de Valorisation Énergétique et Agroalimentaire



L'Unité de Valorisation Énergétique et Agroalimentaire située à Ouarville (28).

L'année 2025 a été déterminante pour l'Unité de Valorisation Énergétique et Agroalimentaire (UVÉA) de Ouarville. À l'approche de la fin du contrat de délégation de service public (DSP), fixée au 31 décembre 2027, Sitreva a engagé un travail stratégique d'ampleur pour préparer le futur contrat et anticiper les évolutions techniques, environnementales et réglementaires qui marqueront les prochaines années.

Une année structurante pour la préparation du futur contrat

La signature du protocole de fin de contrat a constitué une étape essentielle, fixant les modalités de clôture de la DSP actuelle et ouvrant la voie à la définition du prochain contrat. Sitreva a parallèlement défini les grands paramètres techniques, économiques et environnementaux qui structureront la future exploitation de l'UVÉA et de la plateforme de maturation des mâchefers, en intégrant les enjeux de performance énergétique, de réduction des impacts environnementaux et d'adaptation aux besoins du territoire.

Cette réflexion s'est accompagnée d'un travail d'anticipation de la maintenance majeure du Groupe Turbo-Alternateur (GTA) prévue en 2028. Réalisée tous les six ans, cette opération indispensable au maintien des performances énergétiques de l'installation implique notamment un démontage et une révision complète du groupe turbo-alternateur et doit donc, en raison de son ampleur et de son coût, être planifiée en amont afin de garantir la continuité du service lors de la première année d'exploitation de l'installation.

Les grands axes du futur contrat

Le prochain contrat intégrera plusieurs projets structurants destinés à moderniser l'UVÉA et à répondre

aux exigences réglementaires les plus strictes, tout en améliorant la performance globale de l'installation :

- Refonte du système de traitement des fumées : d'importants travaux seront engagés pour moderniser le système de traitement des fumées, passant d'un traitement humide à un traitement par voie sèche, dans le but d'abattre plus efficacement les polluants et d'atteindre les seuils réglementaires les plus exigeants. La volonté de Sitreva est qu'à l'issue de ces travaux, l'UVÉA dispose de performances environnementales exemplaires et s'inscrive dans les standards européens les plus avancés.
- Étude sur l'optimisation de la valorisation énergétique et thermique : l'objectif est d'améliorer le rendement global de l'installation en maximisant la production d'énergie et en renforçant les synergies avec les acteurs locaux. Cela peut notamment se traduire par l'optimisation de la récupération de chaleur sur les fumées, l'amélioration du cycle eau-vapeur ou encore le développement de nouveaux débouchés pour la chaleur produite. Ces pistes permettront d'augmenter la performance énergétique de l'installation et d'anticiper d'éventuelles évolutions réglementaires, notamment concernant la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP).

• Étude sur la création d'une troisième ligne d'incinération : équipée de deux lignes d'incinération, l'UVÉA de Ouarville est aujourd'hui capable de traiter jusqu'à 135 000 tonnes d'ordures ménagères et assimilés chaque année. Cette étude vise ainsi à évaluer les besoins complémentaires futurs du territoire, en tenant compte de l'évolution démographique, des politiques de réduction des déchets et des besoins en énergie afin de sécuriser les capacités de traitement nécessaires pour y répondre.

• Création d'un nouveau parcours de visite pédagogique : conçu pour offrir une expérience à la fois technique, pédagogique et ludique, ce parcours devrait permettre de rendre accessible au grand public les enjeux de la valorisation des déchets. Il pourrait notamment intégrer des supports interactifs, des vues directes sur les installations clés et des explications vulgarisées sur le traitement des déchets et la production d'énergie.

En 2025, Sitreva a ainsi posé les fondations d'un futur contrat ambitieux, axé sur la conformité réglementaire et l'efficacité énergétique.

Vers un mode de traitement des fumées plus responsable

	Traitement actuel dit «humide»	Traitement futur dit «par voie sèche»
Principe	Lavage des fumées avec de l'eau additionnée de réactifs pour capter et neutraliser les polluants.	Injection de réactifs (chaux, bicarbonate) dans les fumées, puis filtration mécanique pour capter les poussières et résidus de réactions.
Les +	• Flexibilité chimique élevée : permet un ajustement continu pour optimiser les réactions. • Haute efficacité sur les gaz acides.	• Très bonne efficacité globale : permet d'atteindre les seuils d'émission les plus stricts, en lien avec la réglementation en vigueur (BREF). • Procédé simple, avec une maintenance réduite. • Pas de production d'effluents liquides : élimine les problématiques de traitement des eaux.
Les -	• Consommation plus importante d'eau et production d'effluents liquides. • Consommation d'électricité plus élevée. • Maintenance du process complexe. • Perte énergétique importante car après avoir été refroidies à l'eau, les fumées doivent être réchauffées pour la suite du traitement.	• Consommation accrue de réactifs. • Production de résidus solides issus de l'épuration des fumées, à traiter en filière spécialisée.

Entre sensibilisation et nouveaux équipements

Premier maillon de la chaîne du tri, l'usager du service public se doit d'être formé et informé en permanence sur les bons gestes à adopter. En partenariat avec ses adhérents, le service communication de Sitreva va à la rencontre du public dans les écoles, les entreprises et lors de manifestations sur le territoire. Plus de 4 000 personnes, enfants et adultes, ont été sensibilisées au tri et à la valorisation des déchets.

Les équipements de traitement, UVÉA et centre de tri, sont autant des outils industriels que de communication. Leur visite offre la meilleure des approches pour comprendre les enjeux du tri des déchets à la source et appréhender la dimension de leur valorisation. En 2025, l'UVÉA a accueilli 476 visiteurs, plus les nombreux visiteurs qui ont bénéficié des visites virtuelles dans les écoles et sur les stands d'information.

 **60**
journées
de sensibilisation
en milieu scolaire

 **134**
classes
sensibilisées

 **3 323**
élèves ont bénéficié
du programme d'animation
pédagogique

Mars
Avril
Mai
Sept.
Oct.
Nov.

- Intervention au Foyer Coatel**
Châteaudun (28)
- J'aime la nature propre**
Auffargis (78)
- Nettoyage de la nature**
Béville-le-Comte (28)
- Nettoyage de printemps**
Hanches (28)
- Nettoyage de quartier résidence les marais**
Rambouillet (78)
- Sensibilisation société ADIS**
Ablis (78)
- Fête de la nature**
Les Essarts-le-Roi (78)
- Pop & Broc'**
Senlis (78)
- Forum des associations**
Epernon (28)
- Journée Agriculture et Patrimoine**
Rambouillet (78)
- Journées du développement durable**
Rambouillet (78)
- Sensibilisation société ADIS**
Ablis (78)
- Formation au tri pour les cuisiniers du collège**
Les Essarts-le-Roi (78)
- Information aux habitants de nouvelles communes intégrant le Sictom de la région de Rambouillet**
Gambaiseuil, Mittainville (78)
- Foyers les Patios**
Les Essarts-le-Roi (78)
- Information aux habitants de nouvelles communes intégrant le Sictom de la région de Rambouillet**
Mesnil-Saint-Denis, Milon-la-Chapelle, Saint-Forget, Saint-Lambert (78)

Le programme d'animation pédagogique

Sitreva intervient dans les écoles du territoire, de la maternelle au lycée. Le programme pédagogique s'adapte à tous les âges pour sensibiliser les élèves aux gestes de tri, au compostage et pour présenter le parcours des emballages et papiers et celui de la valorisation des déchets.

Ludiques et participatives, les animations permettent des échanges avec les élèves, la projection de films, de jeux pédagogiques, de quizz ou encore la distribution de documentation spécifique. D'autres thématiques peuvent être abordées comme le compostage, le gaspillage alimentaire ou la collecte de piles.

Sitreva organise également les visites de son centre de tri et de son Unité de Valorisation Énergétique et Agroalimentaire.

La déchèterie de Dreux, entièrement renouvelée



Inauguration de la déchèterie de Dreux.



Haut de quai de la déchèterie.

Huit mois de travaux auront été nécessaires pour rénover la déchèterie de Dreux. Plus qu'une rénovation, il s'agit d'une reconstruction totale. Plus grande, cette nouvelle déchèterie permet un tri plus efficace et précis dans un contexte où les filières ne cessent de se diversifier. Cet agrandissement assure aussi une meilleure sécurité pour les usagers en fluidifiant les flux à l'entrée et sur le site.

Vitrine du savoir-faire de Sitreva, elle a été inaugurée en mai 2025 par le Président de Sitreva entouré de nombreux élus locaux, du Président du département d'Eure-et-Loir et de la secrétaire générale de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Un centre de tri renové plus performant



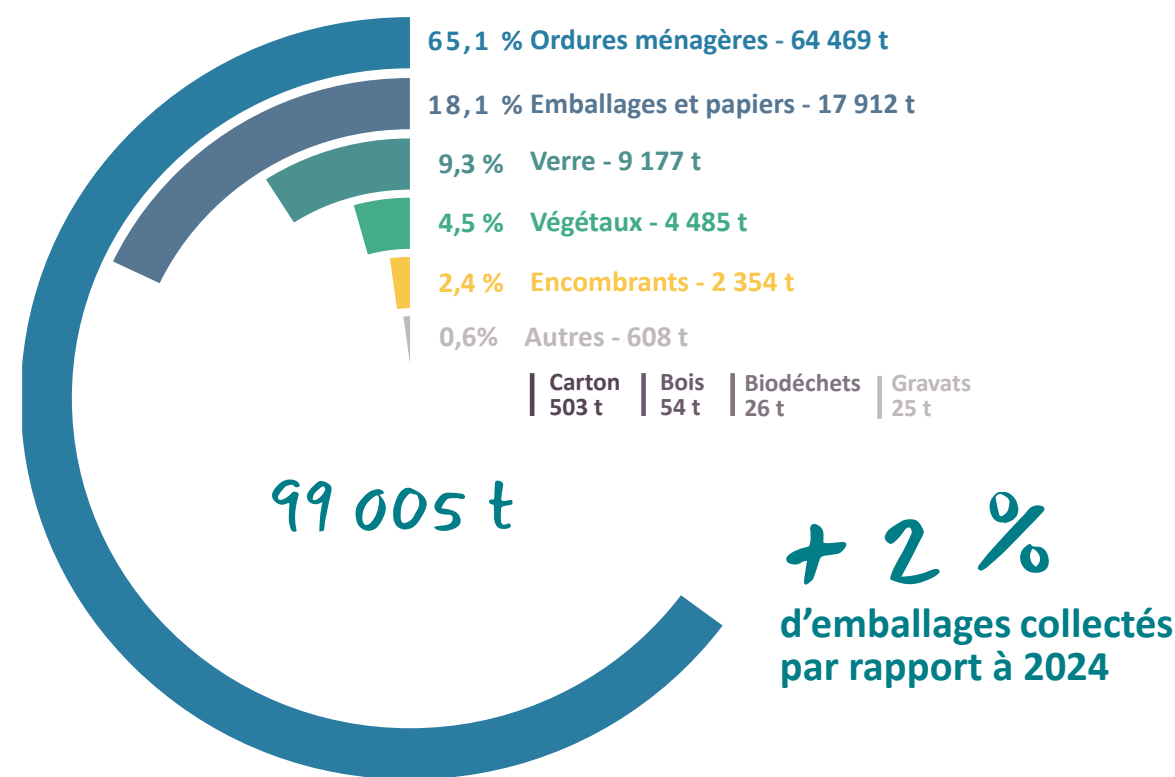
Visite du centre de tri par les élus à l'occasion de son inauguration.

Le nouveau centre de tri a été inauguré début juillet après dix mois de travaux. Grâce à sa rénovation, il est désormais plus sécurisé, plus performant et plus ergonomique pour les agents. Il peut accueillir et trier jusqu'à 30 000 tonnes d'emballages et de papiers chaque année. Seul centre de tri en Eure-et-Loir, il est bien plus qu'un outil industriel. Il est le symbole d'un service public de proximité, de la souveraineté et de l'autonomie de Sitreva, et de la volonté politique de construire un modèle durable, à la fois environnementalement respectueux, économiquement soutenable et socialement utile.

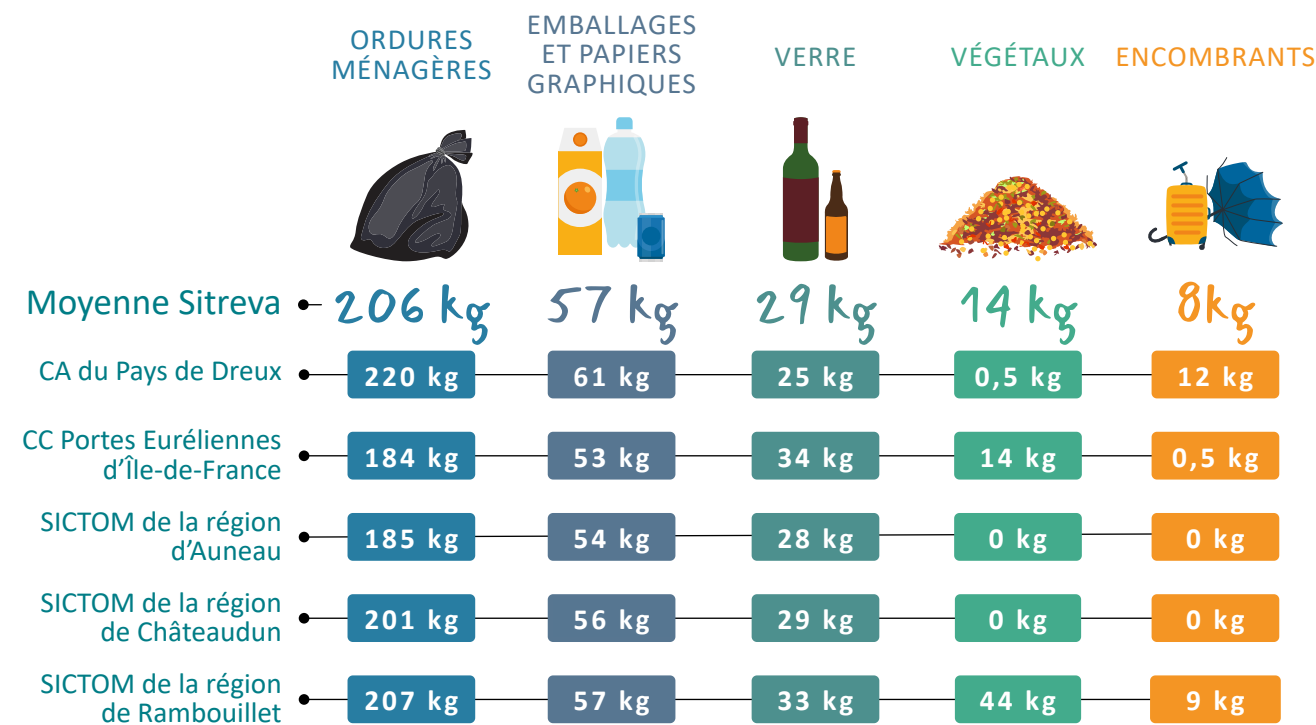
Une inauguration qui s'est déroulée en présence de Monsieur Heriard, sous-préfet de Dreux, Monsieur Le Dorven, Président du conseil départemental d'Eure-et-Loir, Monsieur Sourisseau, Président de l'Agglo du Pays de Dreux, Monsieur Quintart, directeur régional de CITEO, Monsieur Le Meur, directeur général adjoint de PAPREC.

La collecte et les apports

Les collectes effectuées par les membres de Sitreva



La quantité collectée par habitant



Le tri des emballages et des papiers



Les matériaux issus du tri

	Sitreva Trivalo 28
Acier	519 t
Aluminium	108 t
Carton	6 165 t
PET clair	862 t
PET couleur	176 t
PE/PP/PS	515 t
Films plastiques	241 t
Papiers graphiques	2 168 t
Gros de magasin	717 t
PCC (briques alimentaires)	222 t
Flux développement «rigides»	185 t
Flux développement «souples»	206 t
Refus de tri	5 340 t
TOTAL	17 424 t

Les apports en déchèterie



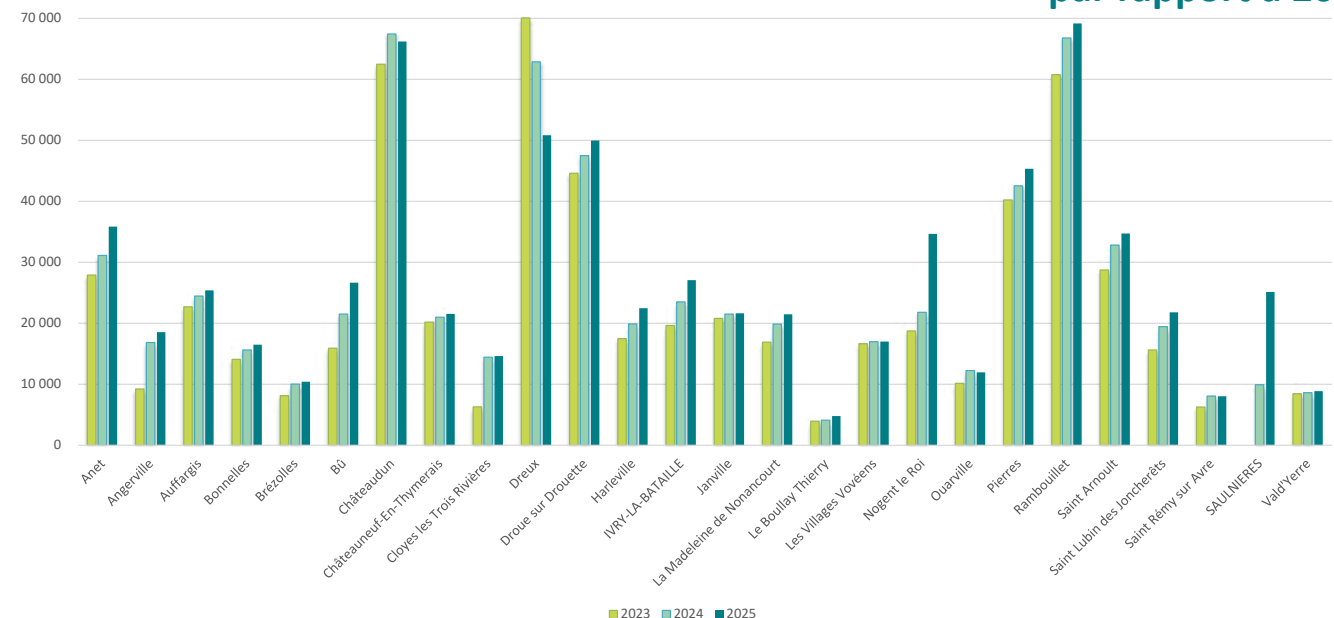
710 478
Visites



275
kg/hab

La fréquentation des déchèteries

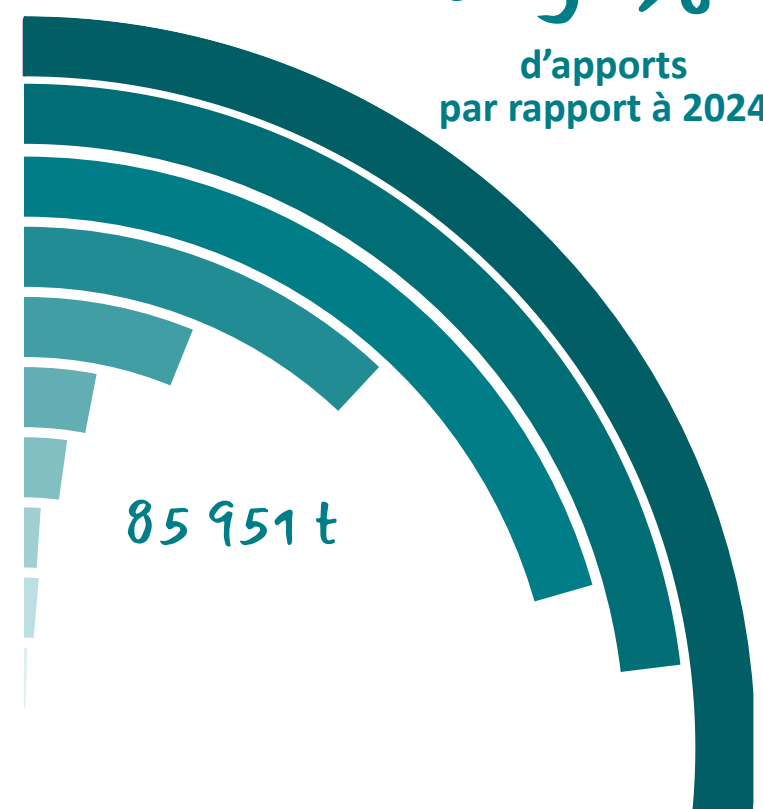
+ 7,5 %
de fréquentations
par rapport à 2024



Les tonnages collectés en déchèterie

- 5 %
d'apports
par rapport à 2024

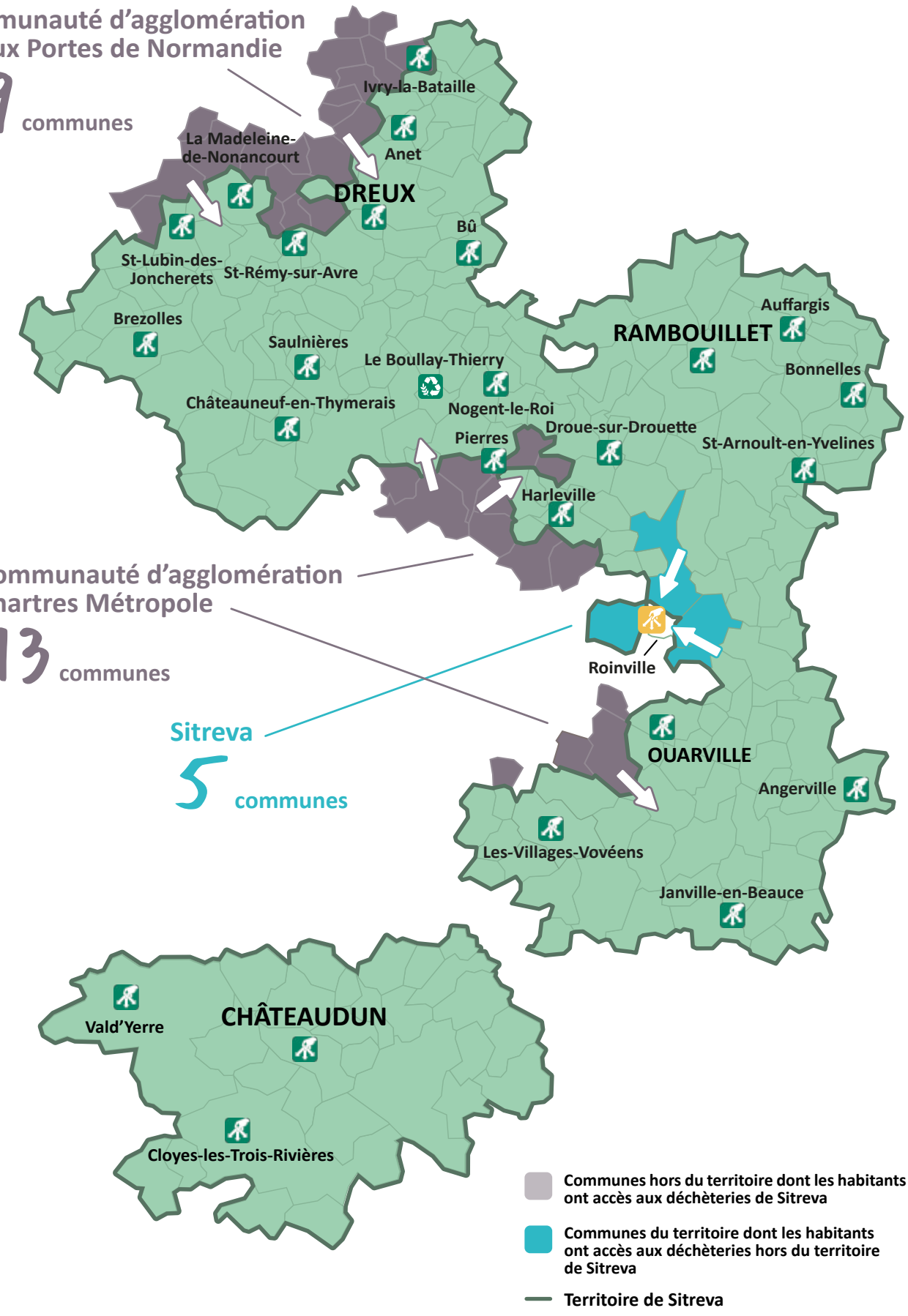
Végétaux 22 686 t	26,4%
Tout-venant 19 831 t	23,1 %
Gravats 17 676 t	20,6 %
Bois 10 338 t	12,0 %
Mobilier 5 298 t	6,2 %
Métaux 2 858 t	3,3 %
Appareils électriques 2 838 t	3,3 %
Plâtre 1 991 t	2,3 %
Cartons 1 239 t	1,4 %
Produits chimiques 644 t	0,7 %
Petits flux 551 t	0,7 %



Les partenariats d'accès aux déchèteries

Communauté d'agglomération
Évreux Portes de Normandie

19 communes



Communauté d'agglomération
Chartres Métropole

13 communes

Sitreva
5 communes

- Communes hors du territoire dont les habitants ont accès aux déchèteries de Sitreva
- Communes du territoire dont les habitants ont accès aux déchèteries hors du territoire de Sitreva
- Territoire de Sitreva

L'origine et le mode de valorisation des déchets

250 996 t réceptionnées

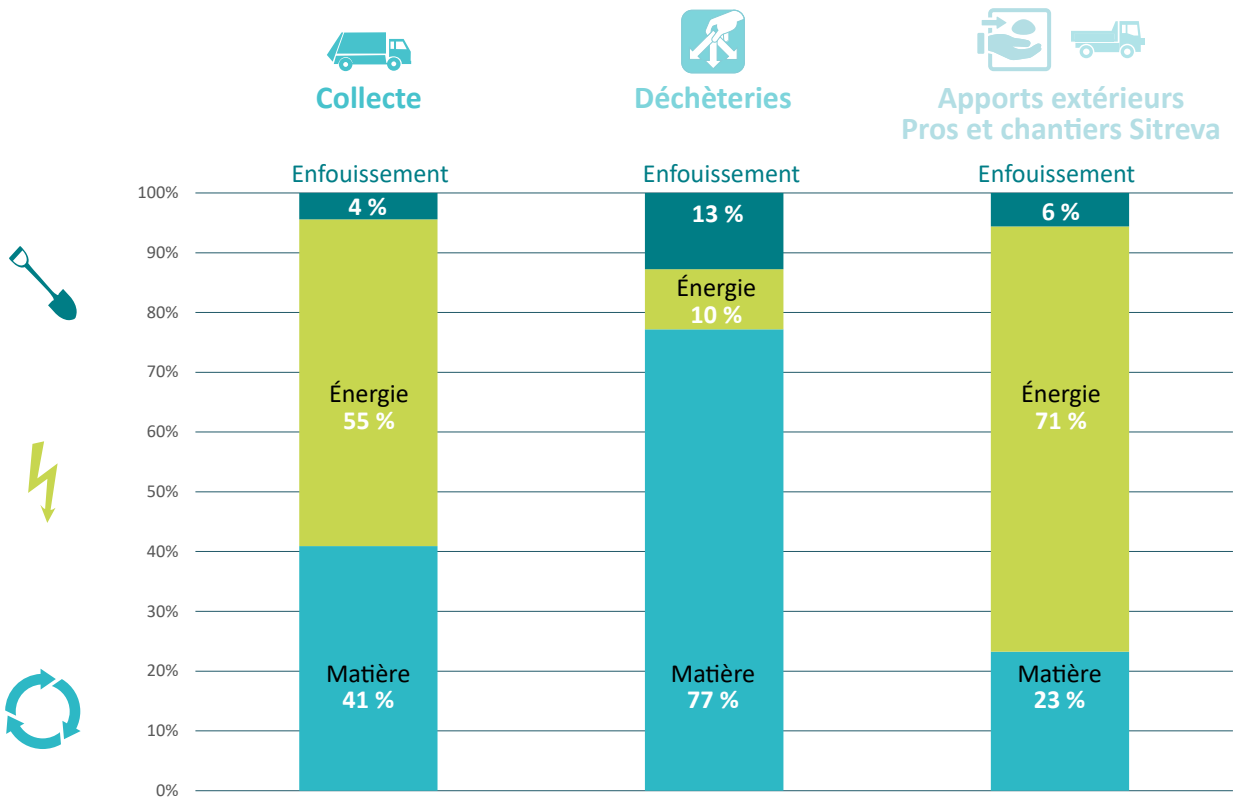
Déchets	Déchèteries	Collectes	Chantiers Sitreva	Apports pro	Apports extérieurs	Collectes spécifiques	TOTAL
Amiante						9	9
Ampoules et néons	10						10
Batteries	72						72
Biodéchets		26					26
Bois	10 338	54		316			10 708
Cartons	1 239	503		9			1 751
DDS	644						644
DEA	5 298						5 298
DEEE	2 838						2 838
DIB					17 673		17 673
Emballages et papiers graphiques		17 912					17 912
Gravats inertes et à trier	17 676	25	3	1 019			18 723
Huiles alimentaires	19						19
Huiles minérales	145						145
Métaux	2 858		2	8			2 869
Ordures ménagères		64 469		400	41 921		106 790
Piles	23						23
Plâtre	1 991						1 991
Poêles et casseroles	15						15
Pneus	78						78
Radiographies	2						2
Textiles	186						186
Tout-venant	19 831	2 354	16	2 160			24 361
Végétaux	22 686	4 485	3	2 447			29 621
Verre		9 177		54			9 231
TOTAL	85 951	99 005	24	6 413	59 594	9	250 996

252 691 t traitées

Dans l'objectif de diminuer la part de déchets enfouis, Sitreva a mis en place sur ses quais de transfert un dispositif de tri mécanique du Tout-venant (ou Non recyclable) à des fins de valorisation énergétique.



L'origine des déchets et leur mode de traitement



Les sites de traitement

184 170 t (73 %)
traitées en Région Centre-Val de Loire

47 263 t
valorisées en matière

Appareils électriques et ampoules (1 975 t)
Galloo / SUEZ RV

Acier (175 t)
Paprec / J Menut

Batteries (72 t)
Revival - Derichebourg Environnement

Bois (7 060 t)
Paprec / Swiss Krono

Cartons (1 510 t)
Paprec

Gravats inertes (11 437 t)
Pigeon / Les calcaires Dunois

Huiles minérales (139 t)
Sevia

Métaux (2 112 t)
Revoival Derichebourg / Rommel recyclage

Mobilier / Jeux jouets / Huisseries (2 989 t)
Ecomaison

Textiles (186 t)
Le Relais

18 817 t (7 %)
traitées dans le reste de la France

18 750 t
valorisées en matière

Acier (227 t)
Trentetris Nantes / DECONS Aquitaine

Huiles alimentaires (19 t)
Quatra

Mobilier (877 t)
Ecomaison / Véolia

Papiers et Carton (7 017 t)
DS Smith Recycling / Saica
VPK Paper Normandie / Essity
Norske Skog / Wepa greenfield /
Norpapier Nantes / Blue paper

PEHD / PET / films / (1 263 t)
Flux développement
Paprec / PLASTIPAK PACKAGING France /
Wellman / Machaon / Indonova / Suez RV
Plastiques Atl.

Piles (6 t)
Chimirec

Plâtre (86 t)
Valobat / Paprec Nord Normandie

Pneus (78 t)
Aliapur / Henry recyclage

Poêles et casseroles (15 t)
SEB

Végétaux (18 500 t)
Soccoim / Compost du Dunois / Organo Beauce /
Véolia Agriculture France / Valterra

Plâtre (1 089 t)
Valobat

Piles (18 t)
Chimirec CDS

136 592 t
valorisées en énergie

Appareils électriques (341 t)
Galloo / SUEZ RV

Biodéchets (26 t)
Véolia Agriculture France

Ordures ménagères (106 381 t)
UVÉA

Produits chimiques (266 t)
BS environnement

Refus de tri (1 669 t)
UVÉA

Tout-venant (27 908 t)
UVÉA

315 t
enfouies

Appareils électriques (315 t)

Tetra (161 t)
Revipac

Verre (9 010 t)
Verallia / Ol Manufacturing

67 t
valorisées en énergie

Produits chimiques (67 t)
Triadis / Oncidis

47 091 t (19 %)
traitées en Région Île-de-France

27 743 t
valorisées en matière

Appareils électriques et ampoules (165 t)
Revival / Semaval

Acier (61 t)
Paprec

Bois (3 986 t)
Dupille

Cartons (25 t)
Paprec / DS SMITH ASCHAFFENBURG

Gravats en mélange (1 429 t)
Tersen

Gravats inertes (7 102 t)
Pigeon Granulats

Huiles minérales (6 t)
Sevia / SARP

Métaux (801 t)
Revival Derichebourg

Mobilier (1 433 t)
Sepur

2 613 t (1 %)
traitées en Europe

2 613 t
valorisées en matière

Acier (55 t)
Luxembourg

PEHD + PET + Films plastiques (306 t)
Allemagne ; Espagne ; Italie ; Pays-Bas ; Slovaquie

Tetra (62 t)
Italie

Papiers et Carton (2 082 t)
Allemagne ; Espagne ; Belgique ; Italie ; GB ;
Suisse ; Pays-Bas

Aluminium (108 t)
Belgique ; Allemagne ; Espagne

PEHD + PET (548 t)
Paprec FPR

Plâtre (816 t)
Valobat

Radiographies (2 t)
Recycl-M

Végétaux (11 369 t)
Compadrue / Donn vert / Dupille

4 009 t
valorisées en énergie

Appareils électriques (28 t)
Revival / Semaval

Produits chimiques (311 t)
Triadis / Chimirec / Oncidis

Refus de tri (3 670 t)
Cydec

15 339 t
enfouies

Appareils électriques (26 t)
Revival / Semaval

Déchets amiantés (9 t)
EMTA / Tersen

Tout-venant (15 304 t)
SEMAVERT / EMTA

72,9 % | Centre-Val de Loire (184 169 t)
18,6 % | Île-de-France (47 091 t)
7,4 % | France (18 817 t)
1 % | Europe (2 613 t)

252 691 t
traitées

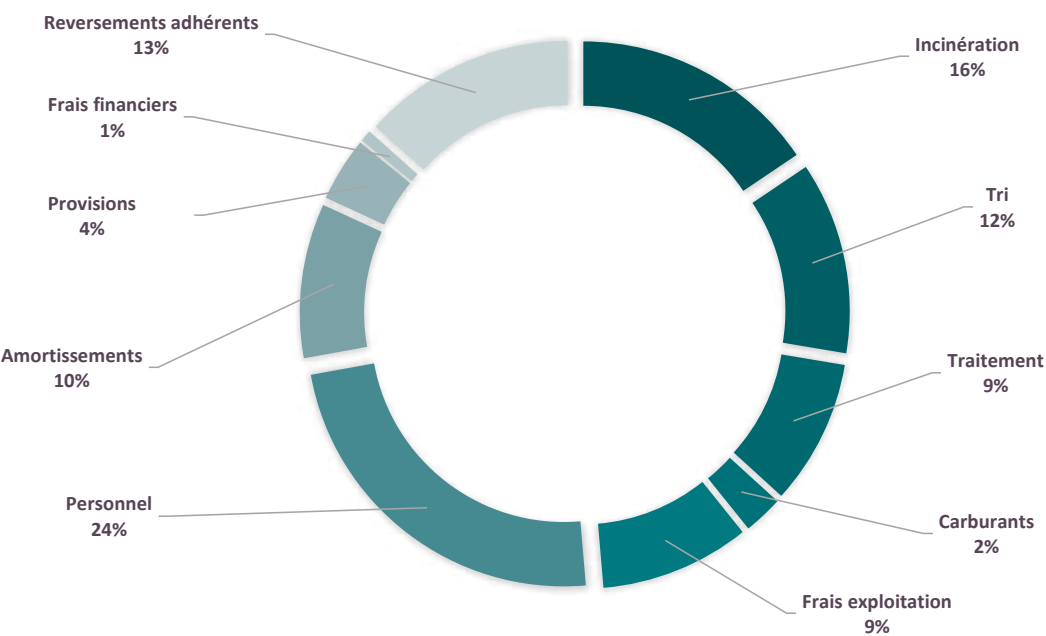
92 %
des déchets
traités localement

Le budget

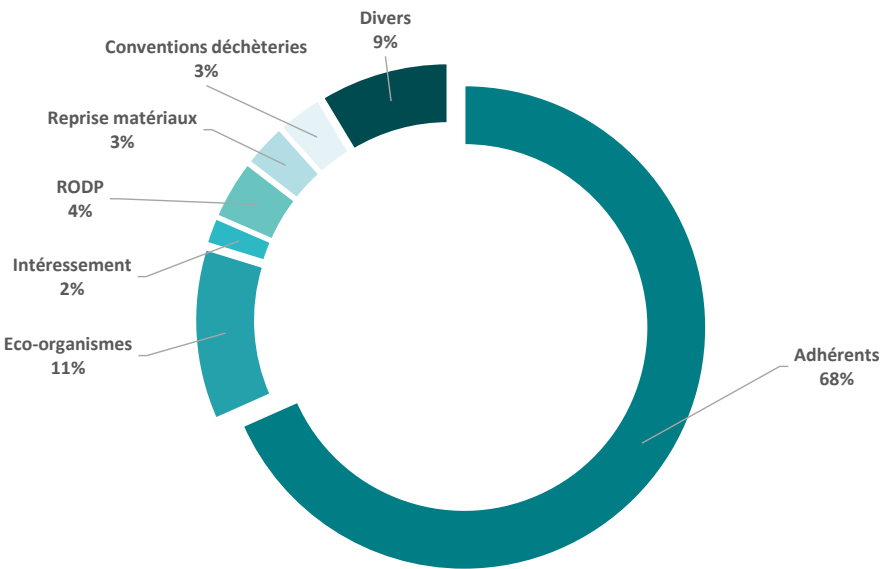
Le résultat de la section de fonctionnement apparait déficitaire (-955 k), les charges s'établissant à 42,96 M€ et les recettes à 42 M€ (en recul de 2,5 M€ par rapport à l'exercice 2024). Cela s'explique principalement par la baisse très importante des recettes de revente d'électricité de l'unité de valorisation énergétique (passage de 3,01 M€ en 2024 à 670 k€ en 2025). La diminution des recettes liées à la vente d'électricité en 2025 marque une tendance qui se prolongera sans doute dans les années à venir ; les années 2022-2024 ayant atteint des niveaux de prix au SPOT exceptionnellement élevés.

En investissement, le résultat est déficitaire de 2,43 M€. Le recours à l'emprunt a été limité à 4 M€.

La ventilation des dépenses de fonctionnement



La ventilation des recettes de fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement intègrent la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) que Sitreva reverse à l'État (2,38 M€ en 2025).

L'évolution de la TGAP

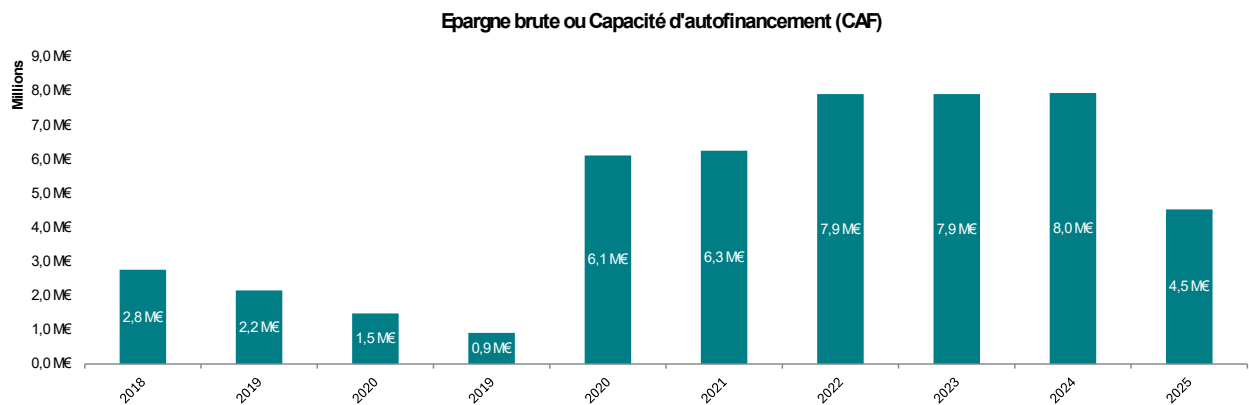


Les ratios 2022 - 2025

	2022	2023	2024	2025
CAF brute (budget principal et annexe)	7 923 491 €	7 922 053 €	7 955 102 €	4 537 220 €
CAF nette (budget principal et annexe)	4 519 917 €	4 881 501 €	5 173 780 €	2 378 246 €
Dépenses réelles de fonctionnement (par habitant)	91 €	91 €	99 €	106 €
Recettes réelles de fonctionnement (par habitant)	115 €	110 €	123 €	116 €
Dépenses réelles d'investissement (par habitant)	10 €	19 €	10 €	21 €
Encours de la dette au 31 décembre	18 028 321 €	18 621 186 €	19 324 963 €	17 165 989 €
Encours de la dette (par habitant)	58 €	60 €	62 €	55 €
Capacité de désendettement	2,3 ans	2,6 ans	2,6 ans	5,9 ans

La capacité d'autofinancement

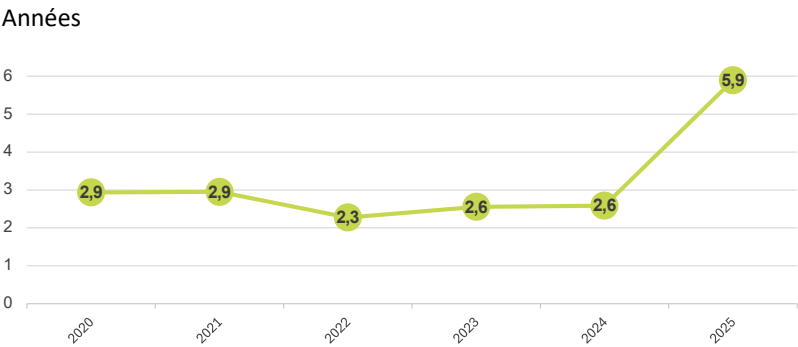
La capacité d'autofinancement (CAF) dégagée par le compte administratif 2025 est en baisse (-3,42 M€) par rapport à celle constatée au CA 2024. Elle est équivalente à l'écart constaté entre les recettes et les dépenses réelles de l'exercice après neutralisation du solde des provisions et du produit des cessions de patrimoine. Elle s'élève ainsi à 4,54 M€.



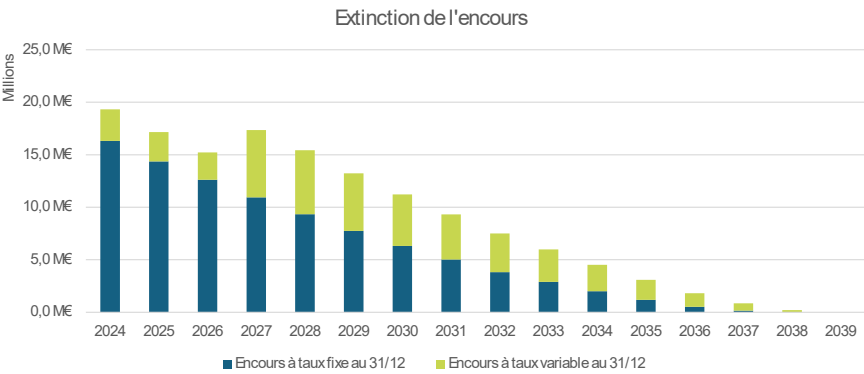
La dette

La capacité de désendettement

Le capital restant dû de Sitreva s'élève à 17,17M€ au 31 décembre 2025. Il correspond à 5,9 années de la capacité d'autofinancement brut généré en 2025. Malgré son augmentation par rapport à 2024 ce ratio de 5,9 années demeure toutefois contenu, les seuils d'alerte étant fixés à 12 ans. L'encours à taux fixe représente de 83,5% l'encours total, et celui à taux variable 16,5%.



19
Procédures
de marchés publics
abouties en 2025



Détail des pôles budgétaires

Fonctionnement			Investissement		
Le traitement des déchets	Charges du traitement	15 793 233 €	Le remboursement de la dette	Charges à financer par des ressources propres	2 158 974 €
	Charges fixes de la DSP	--		Remboursement dette	2 158 974
	Charges variables de la DSP incinération	6 683 771		Autres immobilisations financières	--
	Charges variables de la DSP tri	5 191 027		Ressources propres	-- €
	Autres charges variables de traitement	3 918 436		Ventes	--
				Poids net du pôle budgétaire	-2 158 974 €
	Produits du traitement	12 285 901 €	L'équipement de renouvellement	Équipements de renouvellement	772 234 €
	Produits fixes de la DSP	1 654 957		Subventions des équipements de renouvellement	--
	Produits variables de la DSP	2 615 545		Poids net du pôle budgétaire	-772 234 €
	Recettes des filières de traitement	1 221 449	L'équipement de développement	Équipements de développement	5 812 766 €
La gestion du syndicat	Soutiens des éco-organismes	4 793 901		Subventions des équipements de développement	--
	Poids net du pôle budgétaire	-5 507 333 €		Poids net du pôle budgétaire	-5 812 766 €
	Frais de gestion	15 511 921 €	L'emprunt	Emprunts	--
	Frais de personnel	10 099 585		Poids net du pôle budgétaire	--
	Charges financières	312 178	La participation des membres		
	Charges opérationnelles et de structure	5 100 157			
	Produits de gestion	2 518 769 €			
	Remboursements sur charges de personnel	384 367			
	Produits des apports extérieurs	1 912 330			
	Revenu des immeubles hors DSP	93 999			
	Autres revenus	128 074			
	Poids net du pôle budgétaire	-12 993 152 €			
	Reversements	5 751 415 €			
	Reversements de Sitreva	4 712 210			
Les opérations ponctuelles	Reversements entre membres	1 039 205			
	Produits de la participation	28 711 968 €			
	Contributions régulières	28 104 108			
	Contributions ponctuelles	--			
	Participations entre membres	607 860			
	Poids net du pôle budgétaire	22 960 553 €			
	Charges ponctuelles	1 737 712 €			
	Charges exceptionnelles	5 260			
	Provisions et dépenses imprévues	1 732 712			
	Produits ponctuels	191 311 €			
	Produits exceptionnels	191 311			
	Reprises sur provisions	--			
	Poids net du pôle budgétaire	-1 546 401 €			

Nos partenaires locaux et nationaux

Les collectivités territoriales

Région Centre-Val de Loire



1 757 communes
2,5 millions d'habitants
Siège : Orléans

Région Île-de-France



1 297 communes
12 millions d'habitants
Siège : Saint-Ouen

Département d'Eure-et-Loir



365 communes
431 575 habitants
Siège : Chartres

Département des Yvelines



259 communes
1,4 millions d'habitants
Siège : Versailles

CA Rambouillet Territoires



36 communes
80 801 habitants
Siège : Rambouillet

CC Cœur de Beauce



48 communes
24 985 habitants
Siège : Janville-en-Beauce

CC Cœur d'Yvelines



31 communes
49 510 habitants
Siège : Neauphle-le-Château

CC de la Haute Vallée de Chevreuse



10 communes
25 750 habitants
Siège : Dampierre-en-Yvelines

CC de l'Étampois Sud-Essonnes



37 communes
54 283 habitants
Siège : Étampes

CC du Bonnevalais



19 communes
12 247 habitants
Siège : Bonneval

CC du Grand Châteaudun



23 communes
42 000 habitants
Siège : Châteaudun

CC Perche et Haut Vendômois



23 communes
9 220 habitants
Siège : Fréteval

Les agences et associations



L'agence de la transition écologique, est un établissement public français créé en 1991. L'ADEME suscite, anime, coordonne, facilite ou réalise des opérations de protection de l'environnement et la maîtrise de l'énergie.



Créée en 1987, l'association AMORCE est un réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités et acteurs locaux en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets et de gestion durable de l'eau.

Les éco-organismes

Les éco-organismes sont des entreprises investies par les pouvoirs publics de la mission d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP), la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché.



Aliapur, acteur de référence dans le recyclage des pneus usagés, est une société dont les membres fondateurs sont, à parts égales, Bridgestone, Continental, Goodyear, Michelin et Pirelli. Ils valorisent les pneus qui sont déposés dans certaines de nos déchèteries.



Citeo est un éco-organisme créé par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage.



Corepile assure la collecte et le recyclage des piles et batteries. Cet éco-organisme dispose de points de collecte dans les magasins, écoles, entreprises... et bien sûr en déchèteries.



Cet éco-organisme a pour vocation d'endosser la responsabilité des producteurs en matière de collecte et de traitement des huiles usagées.



Dastri collecte et traite les déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés (DASRI) perforants de 2 catégories de bénéficiaires : les patients en auto-traitement et les utilisateurs d'autotests de diagnostic des maladies infectieuses transmissibles.



EcoDDS a pour mission d'encourager le tri, la collecte et le traitement de certains déchets chimiques.



Ecomaison apporte des solutions pour la collecte et la valorisation des meubles et literie, des articles de bricolage et de jardin, des jouets et des déchets issus du bâtiment. L'éco-organisme leur offre une 2^{ème} vie, les recycle ou les utilise comme source d'énergie.



Créé à l'initiative des industriels de la filière minérale pour accompagner les producteurs à remplir leurs obligations liées à la REP Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment (PMCB).



Ecosystem organise la collecte, la dépollution et le recyclage des équipements électriques et électroniques (DEEE), des lampes à économie d'énergie et des petits extincteurs.



Le Relais est un réseau d'entreprise qui agit pour l'insertion de personnes en situation d'exclusion, par la création d'emplois durables. Il a entre autres développé l'activité textile. Le Relais est agréé par Refashion, l'éco-organisme des textiles d'habillement, linges de maison et chaussures.



Valobat est l'éco-organisme multi-matériaux pour la gestion de l'intégralité des déchets du bâtiment. Il gère notamment la REP PMCB (produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment) mise en place par la loi AGECL au 1^{er} janvier 2022.

Glossaire

Centre de tri

Installation permettant le tri des déchets issus des collectes sélectives afin de séparer puis de conditionner les déchets par matériau. Certaines des opérations de tri sont mécaniques tandis que d'autres sont manuelles.

Déchèterie

Espace aménagé, gardienné, clôturé, où le public peut apporter ses déchets en les répartissant dans des contenants distincts (ferrailles, déchets végétaux, gravats, tout-venant, papier/carton, verres, plastiques, huiles usagées ...) en vue de valoriser et traiter (ou stocker) les matériaux qui les constituent.

DDS (Déchets Diffus Spécifiques)

Les déchets diffus spécifiques correspondent à des déchets pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement en raison de leurs caractéristiques physico-chimiques.

DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement)

Les meubles en fin de vie et les pièces dont ils sont constitués sont appelés déchets d'éléments d'ameublement (DEA).

DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)

Un DEEE est un déchet d'équipement électrique et électronique. On peut également entendre parler de déchet électrique, de matériel électrique usagé. C'est un équipement fonctionnant sur secteur ou bien avec des piles ou batteries, devenu hors d'usage ou dont le détenteur souhaite se défaire.

DIB (Déchet Industriel Banal)

L'ensemble des déchets en mélange non inertes et non dangereux produits par les activités habituelles d'un professionnel.

DUERP

Les employeurs publics sont tenus d'évaluer les risques professionnels (physiques et psychosociaux) auxquels leurs agents sont exposés et de les répertorier dans un document appelé Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels. La finalité de cette évaluation est la mise en œuvre d'actions de prévention des risques qui ont été évalués.

Filière REP

Le concept de filière « REP » (Responsabilité Élargie du Producteur) s'apparente au principe pollueur-payeur. Les producteurs concernés par ce dispositif sont tenus de contribuer à l'élimination des déchets issus des produits qu'ils ont mis sur le marché et qui sont arrivés en fin de vie.

Flux développement

Flux produit par les centres de tri en extension des consignes de tri, composés de familles de déchets plastiques d'emballages difficilement recyclables pour encourager et faciliter l'émergence de nouvelles filières de recyclage adaptées.

Gros de magasin

Le gros de magasin désigne les papiers et petits cartonnages de mauvaise qualité.

Mâchefers

Sous produits issus de l'incinération des ordures ménagères. Les mâchefers dits valorisables peuvent être utilisés en techniques routières sous certaines conditions de mise en œuvre.

PET (PolyÉthylène Téréphtalate)

Matière plastique utilisée notamment pour la fabrication de bouteilles, flacons, pots, films...

Refus de tri

Part des déchets sortant du centre de tri qui n'est pas dirigée vers les filières de recyclage de matériaux. Certains refus peuvent faire l'objet d'un traitement ultérieur. Le refus de tri est valorisé en énergie à l'Unité de Valorisation Énergétique et Agroalimentaire (UVÉA).

TGAP

Taxe Générale sur les Activités Polluantes. Cette taxe permet d'appliquer le principe « pollueur-payeur » aux activités ou produits polluants. Dans le cadre de la gestion des déchets, l'incinération et l'enfouissement sont soumis à la TGAP.

Tout-venant

Catégorie de déchets occasionnels provenant de l'activité domestique des ménages. En raison de leur volume ou de leur poids, le tout-venant nécessite un mode de gestion particulier. Il comprend notamment : des biens d'équipement ménagers usagés.

Traitement

Processus physiques, thermiques, chimiques ou biologiques, y compris le tri, qui modifient les caractéristiques des déchets de manière à en réduire le volume ou le caractère dangereux, à en faciliter la manipulation ou à en favoriser les valorisations.

UVÉA (Unité de Valorisation Énergétique et Agroalimentaire)

Unité de valorisation énergétique qui, par la combustion des déchets, permet de produire de l'électricité qui est revendue sur le réseau électrique ainsi que de la chaleur qui alimente les serres de tomates situées à proximité.

Directeur de la publication : Stéphane Lemoine

Rédacteur en chef : Soryann Ouk

Rédacteurs : Florine Authier, Bruno Lourdelet, Soryann Ouk

Graphistes : Florine Authier, Bruno Lourdelet

Ont contribué à ce rapport : Franck Auguste, Emeline Dolly, Lucille Domingues Vieira, Frédéric Lang, Laurent Mialin, Carole Seveno, Noël Siboni, Francis Xiberras.

Crédits photos : Sitreva, David Vicent, Adobe Stock, Canva

Impression : Groupe Exprim

Tirage : 400 exemplaires

Dépôt légal : 2026



Siège social

Le Bois Gaillard - 28150 Ouarville

Siège administratif

19 rue Gustave Eiffel - ZA du Bel Air - 78120 Rambouillet
01 34 57 12 20 - sitreva@sitreva.fr

www.sitreva.fr

